Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR18.01PR

concernant

une demande de crédits d'investissement de CHF 2'456'000.- pour le renouvellement des réseaux eau, gaz, électricité de la ville et de CHF 2'309'000.- pour la réfection des chaussées et canalisations relatives aux secteurs d'intervention du Service des énergies

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La Commission a siégé le 19 février 2018 dans la salle 209 du bâtiment du Service des Energies.

Elle était composée de Messieurs Guiseppe ALFONZO, Peter ARNABOLDI, Nicolas DURUSSEL, Didier FORESTIER, Olivier MAIBACH, Sylvain PITTET et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Pierre DESSEMONTET, Municipal, M. Philippe GENDRET, chef de service SEY, M. André FAVRE, chef de section Energies, M. Vincent NICOLET, adjoint technique STE. Nous les remercions pour leur présentation ainsi que le développement des arguments en regard du préavis ci-dessus nommé. Nous les remercions pour leurs explications complètes et précises suite aux nombreuses questions posées par les membres de la Commission.

En préambule,

La commission a reçu un courrier du groupement « PRO VELO d'Yverdon-les-Bains » qui ne sera pas traité lors de cette séance. En effet, après discussion sur le contenu du message, la commission rend attentif que le courrier concerne essentiellement la partie visible des travaux (zone de surface) et que l'objet de ce préavis est de traiter les zones inférieures et enterrées de ces mêmes secteurs.

Cela n'est donc pas de la compétence de cette commission dans son intégralité (commission et membres invités du SEY). Mais, profitant de ce message et requêtes, nous signalons à PRO VELO, que la commune est toujours dans l'attente des documents du plan directeur de la mobilité douce et que ces travaux ont été organisés et planifiés de concert avec la CCTech (Commission de coordination technique) dont la commission de la mobilité douce fait partie. Il est aussi à signaler que ces problèmes d'affectation des voies routières, cyclables et piétonnes sont de la compétence d'un autre service que celui des Energies.

Monsieur le Municipal DESSEMONTET, nous confirme que la Municipalité a également reçu ce même message et qu'il sera traité par le dicastère concerné et dans le cadre des séances de la Municipalité.

Rapport:

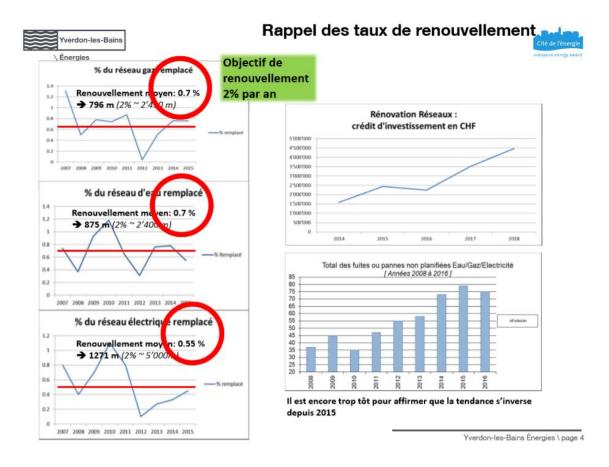
Ce préavis est composé de 2 demandes de crédit de CHF 2'456'000.- pour le renouvellement des réseaux (SEY eau, gaz & électricité) et de CHF 2'309'000.- pour les frais d'épuration des eaux et la réfection de la chaussée (STE).

On peut également mettre en évidence 2 parties distinctes dans ces investissements :

La première partie que l'on peut appeler « up date » ou mise à jour nécessaire tous les 50 ans du renouvellement des réseaux (SEY eau, gaz & électricité).

La seconde partie que l'on peut appeler « up grade » soit d'une augmentation des infrastructures afin de répondre aux nouveaux besoins en lien avec de nouveaux secteurs, de nouvelles zones, exemple, la rue de l'hippodrome.

Globalement ces demandes d'investissement sont bien inférieures aux besoins réels que la commune devrait engager afin de suivre un plan d'investissement et de renouvellement de 2% par année. En effet le tableau 2.1 du préavis nous en démontre la triste réalité. A ce rythme, nous ne serons jamais à même d'arriver à couvrir les besoins dans un délai raisonnable.

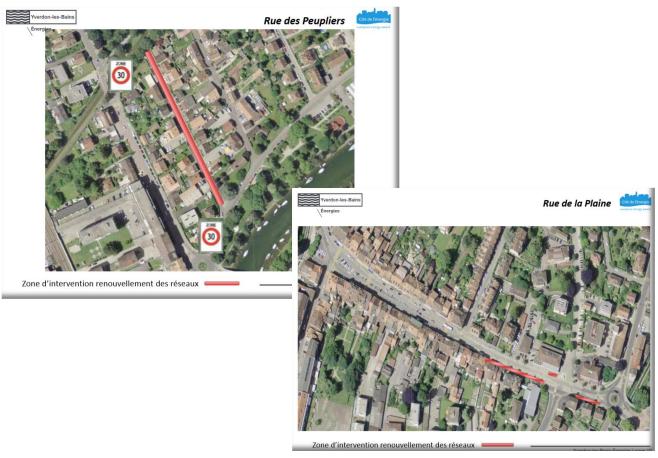


Quand bien même la commission se réjouit de la progression des investissements depuis 2016, la commission rappelle que malgré ces coûts conséquents, le retour sur investissement n'est que peu visible. Seul indicateur à prendre avec prudence, c'est le tableau réf 3.1 du préavis, qui, nous espérons tendra à aller vers le bas donc à démontrer une baisse des fuites et pannes non planifiées. Car dès l'instant que nous pourrons investir de façon raisonnable le renouvellement de nos infrastructure vieillissantes, nos dépannages d'urgence s'en trouveront diminués et les coûts actuels d'env. CHF 700'000.- non planifiables tendront à diminuer fortement.

Ces demandes d'investissement font l'objet d'un besoin annuel minimum sur la base des renouvellements nécessaires et des besoins à court terme. Ces coûts couvrent le minimum vital afin de tendre vers le plan de renouvellement indispensable de nos installations techniques de notre ville. Il prend également en compte certaines priorités ou opportunités de réaliser ces travaux à des coûts inférieurs. (exemples : rue de l'Hippodrome pour le nouveau collège, La Brinaz en raison de la modification des berges du cours d'eau par le canton ou à la rue Roger de Guimps profitant des travaux actuels de la rue du Midi).

Les délégués de SEY nous confirment l'excellente collaboration avec les membres de la CCTech. En effet, chaque projet est analysé par cette commission afin de rationaliser et investir au mieux les coûts de chaque service. Elle signale également que les 5 entreprises privées extérieures pouvant intervenir dans la ville d'Yverdon en raison de leurs activités, qui sont : Swisscom, Cablecom, Romande Energie, les CFF et les archéologues du canton transmettent leurs projets de travaux au SEY de façon très régulière afin de coordonner certaines actions en commun et diminuer les nuisances de travaux à répétition dans des secteurs identiques.

En complément au PR18.01PR, nous vous joignons le détail des secteurs qui seront œuvrés selon les planifications actuelles. Ces détails permettent de mieux visualiser les zones concernées.





Le tableau ci-dessous stipule la durée estimée ainsi que les services concernés par ces travaux:

Il est à signaler que les citoyens et riverains ont la possibilité de suivre l'évolution des chantiers et obtenir de multiples informations sur le site de la Ville d'Yverdon-les-Bains.



Les membres de la Commission ont bien compris la nécessité de conduire ces travaux qui visent à respecter les besoins immédiats de renouvellement de certains tronçons de notre réseau technique des SEY.

Conclusions:

Cette demande de crédit annuelle correspond aux besoins du jour, mais la commission est consciente que ce montant est bien inférieur aux besoins réels afin de tendre vers une normalité de 2% d'un renouvellement annuel optimum.

Cette sollicitation est dans la droite ligne des demandes des années précédentes et nous ne pouvons pas nous y soustraire.

Compte tenu des informations reçues et des éléments rapportés par les membres du SEY, c'est à l'unanimité que votre Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les 6 articles de ce préavis tels que formulés.

Thierry Pidoux

Yverdon-les-Bains, le 26.02.2018